

Classes de moyenne section de maternelle, rue du Président Kennedy



RENTRÉE 2022/2023



La rentrée des enfants s'effectuera le :

. Jeudi 1er septembre 2022 au 4, rue Kennedy à 9h45.

Les parents d'élèves seront autorisés le premier jour de classe, à accompagner leur enfant sur la cour de récréation devant l'entrée principale des classes de maternelle.

Ils préciseront à l'enseignante si leur enfant restera à la cantine, à l'étude ou garderie du soir de façon régulière.

Par ailleurs, l'enseignant(e) doit savoir avec précision à qui elle est habilitée à confier votre enfant aux sorties de classe.

Lorsqu'il s'agit d'une personne autre que celles qui en ont légalement la garde, celle-ci doit être présentée à l'enseignant(e) par les parents, ou mandatée par une lettre dûment datée et signée.

HORAIRES



8 h 00	: ouverture de l'école
8h00 à 8h20	: garderie.
8 h 20 à 8 h 30	: accueil des élèves par la maîtresse dans la salle de classe
8 h 30 à 11 h 15	: activités
11 h 20 à 11 h 30	: sortie des externes

En étant ponctuels, vous montrez l'intérêt et le respect que vous portez au travail d'éveil et d'éducation que l'enseignante accomplit auprès de votre enfant.



13 h 00	: ouverture de l'école aux externes
13 h 15	: temps de sieste puis activités.
16h30	: sortie des enfants

Garderies de 16 h 30 à 18 h 15 : une garderie est proposée dans chaque implantation.
Il est possible d'y laisser son enfant occasionnellement.



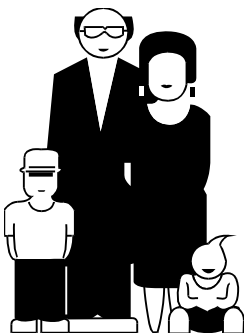
ATTENTION ! Pour les familles qui ont des enfants sur les deux implantations, la fermeture des portes s'effectue à 16H50 précises.

L'école demande expressément aux familles d'être ponctuelles pour reprendre leurs enfants à la sortie de la garderie. Tout retard inquiète l'enfant et pénalise la personne chargée de la garderie.

CALENDRIER ANNUEL DE L'ECOLE

Il vous précise les dates des vacances scolaires, des réunions de parents d'élèves ainsi que des classes d'environnement.

RENCONTRES PARENTS - ENSEIGNANTS

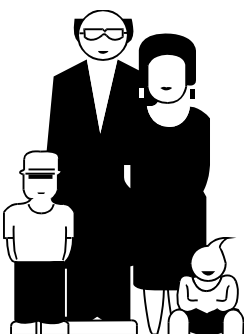


➤ **Réunions de classes** : elles sont organisées au mois de septembre. Les dates vous sont notifiées dans le calendrier ci-joint.
Ces réunions sont très importantes. Ne les manquez pas.

➤ **Rendez-vous individuels de février** : chaque enseignant(e) rencontre chaque famille individuellement afin de faire le point sur la scolarité et le comportement de votre enfant en s'appuyant sur son classeur de progrès et de réussites arrêté à la moitié de l'année scolaire.

➤ **Rencontres informelles** : elles sont parfois indispensables, mais ne doivent jamais s'effectuer sur le temps durant lequel l'enseignante est de surveillance ou doit être avec ses élèves.

➤ **L'accueil des élèves** par l'enseignant(e) ne peut être en aucun cas l'occasion d'un entretien prolongé entre elle et le parent accompagnateur. Ce moment est un temps de bienvenue, de passation de messages courts et concis.



RENCONTRES PARENTS - DIRECTRICE

La Directrice reçoit les familles sur rendez-vous pris par téléphone (01 43 68 05 28) ou par mail (directrice@notredamedesmissions.fr).

ADMINISTRATION

Toutes demandes d'informations et réclamations comptables sont à effectuer directement à Madame SANCHEZ, comptable de l'Etablissement.

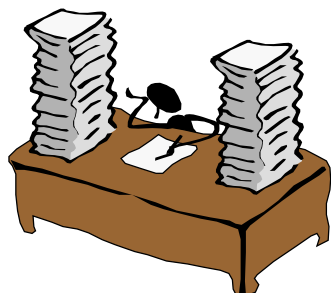
Les demandes administratives (certificat de scolarité, attestation de séjour pour les classes de nature, les changements d'adresse et téléphones, et autres...) sont à formuler par courrier ou par téléphone, directement à Madame DJABRI, secrétaire de l'Etablissement.

En ce qui concerne les accidents scolaires, si vous voulez faire intervenir la Mutuelle de l'école pour un **remboursement complémentaire à la Sécurité Sociale et à votre Mutuelle**, il faut fournir au **secrétariat dans les 48 heures un certificat médical descriptif** des conséquences de l'accident.

FORMATION RELIGIEUSE

Conformément à la définition du caractère propre de l'Ecole, il est dispensé dans chaque classe, de la petite section de maternelle au CM2, dans le respect de la conscience de chacun, un temps hebdomadaire d'éveil à la foi chrétienne et de culture religieuse..

EVALUATION DES COMPETENCES



Périodiquement, dans le courant de l'année, les enfants présentent à leurs parents leur « cahier de vie ».

En février, les rendez-vous entre parents et enseignants permettent d'échanger autour du classeur de progrès et de réussites de votre enfant. Ce classeur vous sera également remis en juin pour consultation ainsi que le bulletin de compétences et de connaissances de votre enfant.

RESPECT DES REGLES DE VIE



Chaque maître est soucieux d'instaurer dans sa classe un climat de calme et de sérénité nécessaire à la sécurité, au développement des apprentissages et à l'épanouissement de chaque enfant.

Quand un enfant ne respecte pas les règles de vie de la classe, l'enseignante doit l'amener à assumer ses responsabilités « à la mesure » de son âge.

ABSENCES

Depuis le 1^{er} septembre 2019, l'assiduité scolaire est obligatoire dès la petite section de maternelle.

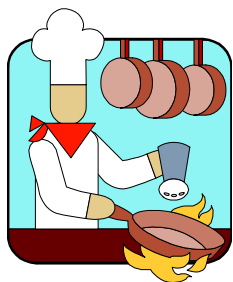
Toute absence doit être motivée et notifiée par écrit sur le cahier de correspondance à l'enseignant(e).

Il est indispensable de prévenir par téléphone **le jour même** de l'absence de votre enfant (01 43 68 05 28).

Notre agent d'accueil en informera l'enseignant(e).

Un certificat médical doit impérativement être transmis à l'enseignant(e) de votre enfant à partir de 3 jours d'absence.

DEMI-PENSION



La cantine fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Rue de Paris : les enfants de moyenne section de maternelle utilisent le self pour choisir leur entrée, leur fromage et leur dessert. Le plat principal leur est servi à table. Les élèves de grande section de maternelle se servent intégralement au self.

Rue Kennedy : les enfants de maternelle sont servis à table dans un réfectoire particulier.

Le repas se compose d'une entrée, d'un plat chaud, d'un fromage et d'un dessert. La cantine est facturée sur votre facture de scolarité. En cas d'absence, le remboursement s'effectue à partir du 5^{ème} jour d'absence sur présentation d'un certificat médical.

Tarif des tickets 2022/2023 :

En maternelle: 7,20 euros

En élémentaire : 7,60 Euros

CONTRIBUTION FINANCIERE DES FAMILLES

Une seule facture pour l'année est envoyée aux familles courant septembre.

Elles peuvent s'en acquitter :

- en totalité dès réception,
- par trimestre ou par mois.

La régularité des familles, dans ce domaine aussi, conditionne la bonne gestion de l'Etablissement. Depuis septembre 1985, une caisse d'entraide et de solidarité existe. Certains parents acceptent d'y contribuer tandis que d'autres, dans la difficulté, peuvent bénéficier d'une réduction sur scolarité.

LES DEMANDES DE REDUCTION

Elles sont à adresser directement à Monsieur VELLA dans le cadre d'un rendez-vous pris auprès de sa secrétaire.

BONNE RENTREE A TOUS !

Catherine LALANDE, Chef d'Etablissement du 1^{er} degré

